



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION

Cursus Droit

Institut d'Enseignement Technique
Commercial de Promotion Sociale
(IETCps)

Sébastien BERNARD
France BLANMAILLAND
Marthe HURTEAU
Lionel PAHULYCZ

27 juin 2018

Version provisoire

Table des matières

Contexte de l'évaluation	3
Synthèse	4
Présentation de l'IETCps et du bachelier en Droit	5
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement	6
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme	6
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme	6
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	7
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme.....	8
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	8
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme	9
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	9
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés.....	9
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	9
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés	9
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	11
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)....	11
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	11
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	11
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]	12
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue.....	13
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	13
Dimension 5.2 : Analyse SWOT	13
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi	13
Conclusion.....	14
Droit de réponse de l'établissement.....	15

Contexte de l'évaluation

Institut d'Enseignement Technique Commercial de Promotion Sociale : bachelier en Droit

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation du bachelier en Droit. Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendu les 27 et 28 novembre 2017 à l'Institut d'Enseignement Technique Commercial de Promotion Sociale (IETCps), à Charleroi, accompagnés par un membre de la Cellule exécutive.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré trois représentants des autorités académiques, huit membres du personnel, trois étudiants, deux diplômés et deux représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 La gouvernance et la politique qualité
- 2 La pertinence du programme
- 3 La cohérence interne du programme
- 4 L'efficacité et l'équité du programme
- 5 La réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité

- Sébastien Bernard, expert pair et président du comité
- France Blanmailland, experte de la profession
- Marthe Hurteau, experte de l'éducation
- Lionel Pahulycz, expert étudiant

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Introduction réussie de la démarche qualité
- Engagement des différents acteurs
- Nombre et qualité des experts professionnels du droit
- Fonctionnement réformé et satisfaisant de plusieurs dispositifs pédagogiques (reconnaissance des capacités acquises, stages, feedback sur les évaluations, choix des langues, travaux de fin d'études)

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Existence d'un cadre institutionnel et administratif contraignant
- Accès insuffisant aux ressources documentaires juridiques
- Formalisation insuffisante des instruments d'appréciation de la qualité
- Faible développement des NTIC

OPPORTUNITÉS

- Consolidation de la démarche qualité en institutionnalisant et formalisant des pratiques encore largement pragmatiques
- Consolidation du bachelier en droit en développant une approche programme susceptible de favoriser la visibilité de la section
- Optimisation des marges d'autonomie
- Développement d'échanges avec l'équipe du bachelier en Droit de la Haute Ecole Condorcet situé dans le même bâtiment que l'IETC

MENACES

- Fragilité d'une organisation largement informelle et qui repose sur la bonne volonté des acteurs
- Faible exploitation de l'information émanant des instruments de suivi mis en place faute de tableaux de bord

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

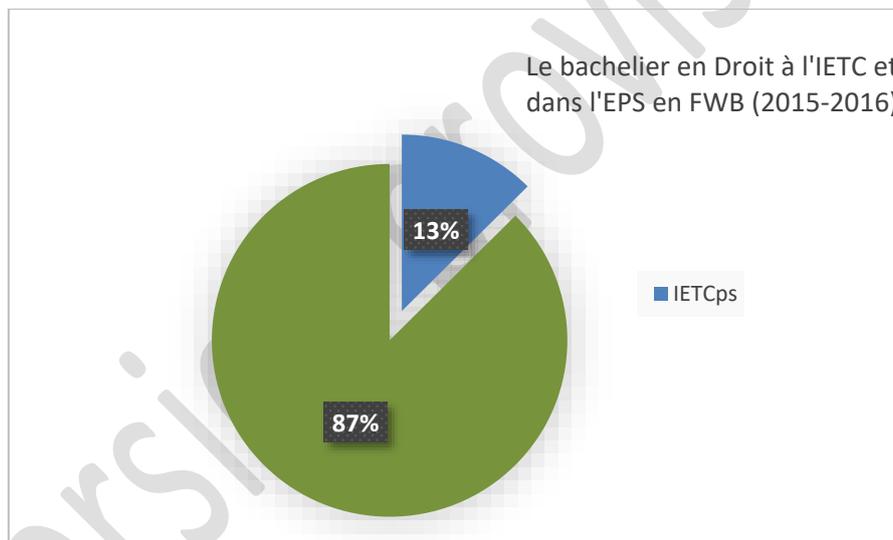
- Désigner un coordinateur de programme détenant une expertise en droit
- Consolider le pilotage de la démarche qualité en assurant un suivi systématique des instruments mis en place grâce à l'élaboration de tableaux de bord
- Recentrer le rôle des délégués sur la représentation étudiante
- Poursuivre les efforts de communication interne et externe (site web, développement des NTIC)
- Mieux utiliser les marges d'autonomie
- Envisager l'insertion d'activités intégratrices tout au long de la formation
- Créer un questionnaire d'évaluation de fin de formation
- Veiller à la systématisation de l'évaluation des enseignements et au suivi de ces évaluations

Présentation de l'IETCps et du bachelier en Droit

L'Institut d'Enseignement Technique Commercial de Promotion Sociale (IETCps) de Charleroi a été créé en 1968 et s'intègre dans la structure globale de l'Université du Travail (UT) de la province de Hainaut, qui est le plus important complexe d'enseignement de la région de Charleroi avec une population de plus de 10.000 d'étudiants répartis sur six sites. Le Pouvoir Organisateur (PO) de l'IETCps est la province du Hainaut.

L'IETCps organise cinq bacheliers : Droit, Comptabilité, Informatique, Tourisme et Marketing.

Le programme de bachelier en Droit, dispensé sous sa forme actuelle depuis 2011 par l'IETCps, est organisé en soirée. Il est porté par un établissement qui dispose d'une identité forte et est fier de ses valeurs, fortement ancrées. La logique de l'enseignement de promotion sociale (EPS), l'intérêt d'une offre de proximité en droit, l'ouverture vers le monde professionnel que traduisent notamment le nombre et la qualité d'intervenants praticiens du droit sont autant de réussites indéniables, reconnues au sein de l'établissement et dans son environnement.



Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 L'IETCps bénéficie d'une gouvernance dynamique, réactive et ayant le souci de l'étudiant ; la direction s'appuie sur une équipe de taille raisonnable et motivée.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 2 Le comité des experts (ci-après « le comité ») salue l'existence et l'engagement d'un coordinateur qualité investi de cette mission et reconnu par tous au sein de l'établissement.
- 3 L'établissement a mis en place toute une série d'activités et d'instruments destinés à introduire la démarche qualité : réunions avec les délégués, questionnaires d'évaluation, rencontres périodiques par section. Ce dispositif permet de réagir de façon pragmatique et souvent efficace aux difficultés rencontrées.
- 4 Cette préoccupation de la qualité et ces initiatives ne s'inscrivent toutefois pas dans une politique totalement cohérente, planifiée, susceptible d'anticiper et d'accompagner le développement d'une amélioration continue du programme.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 5 L'IETCps intervient dans un cadre triplement contraignant. En tant qu'établissement d'enseignement de promotion sociale, il ne maîtrise pas l'élaboration de son programme pédagogique car il a l'obligation de le mettre en œuvre le dossier pédagogique (DP) constitué par le Conseil général de l'EPS pour tous les établissements d'EPS sous le contrôle d'une inspection. En tant qu'établissement soumis à l'autorité de la Province, il ne dispose pas de la pleine maîtrise de ses ressources (humaines, financières et matérielles). Enfin, il dépend de la structure plus large que représente l'Université du Travail (UT). Si l'établissement bénéficie d'une faible autonomie pour le contenu et la révision du programme, il conserve toutefois une certaine liberté pour son pilotage ; or, toutes les marges d'autonomie ne paraissent pas pleinement exploitées.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 6 Des efforts ont été déployés au sein de l'établissement pour améliorer la communication interne – notamment via des valves électroniques et d'un groupe Facebook –, laquelle reste encore largement dépendante des délégués de classe dont le rôle a été à juste titre formalisé.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité considère que la démarche qualité devrait être davantage formalisée afin d'échapper à la fragilité inhérente à toute construction spontanée reposant surtout sur la bonne volonté et la motivation des acteurs. Pour ce faire, le coordinateur qualité gagnerait à s'appuyer sur un coordinateur de programme dont la désignation officielle serait bienvenue. Le comité pense en effet que la formalisation d'une collaboration entre coordinateur qualité et coordinateur du bachelier en Droit serait de nature à favoriser la création d'outils permettant le suivi systématique du programme.
- 2 Le comité est enclin à considérer que les délégués n'ont pas prioritairement vocation à diffuser l'information administrative pour laquelle d'autres canaux existent (services d'alertes par sms pour les changements d'emploi du temps par exemple), et que leur rôle devrait être recentré sur la représentation étudiante au service des demandes étudiantes et du développement pédagogique du programme.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 Le comité considère que le strict encadrement réglementaire du bachelier en Droit dans l'EPS rend sans objet une appréciation de la pertinence du contenu interne du programme ; son existence et son mode de réalisation peuvent en revanche être évalués.
- 2 En l'occurrence, la pertinence de la présence d'un bachelier en Droit dispensée en soirée à Charleroi est indéniable aux yeux du comité. En dépit du taux d'abandon – habituellement élevé dans ce type de programmes –, ce bachelier en Droit apporte aux étudiants qui le mènent à terme une opportunité d'ascension professionnelle et une chance d'épanouissement individuel qui justifient amplement son existence. Dans le cadre des entretiens, il a été confirmé au comité que des passerelles peuvent fonctionner vers des programmes de niveau 7 (grade de master).
- 3 Quant à son mode de réalisation, le bachelier en Droit est caractérisé par une forte ouverture sur le monde professionnel : il paraît ainsi adapté aux objectifs poursuivis et s'avère du reste reconnu par les milieux professionnels concernés.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 4 S'il peut s'expliquer par le manque d'autonomie sur certaines fonctions support, le caractère obsolète, limité et peu convivial du site web ne peut qu'être déploré.
- 5 Les taux d'abandon et d'échec élevés paraissent s'expliquer au moins partiellement par un décalage entre la réalité des études juridiques et la perception que s'en font les étudiants en amont.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité incite l'autorité qui en a le pouvoir à étoffer grandement le site web qui reste un instrument important de communication externe.
- 2 Le comité suggère de renforcer l'information sur le contenu et les exigences du bachelier en Droit afin que les étudiants qui s'y engagent soient le moins surpris possible.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Le comité constate que les objectifs, le contenu, les critères d'évaluation de chaque unité d'enseignement (UE) échappent largement à l'établissement. En revanche, l'agencement des contenus, les méthodes pédagogiques et d'évaluation s'ajoutent à la part de 20% d'autonomie qui existe dans chaque UE ainsi qu'au temps supplémentaire (10%) pouvant parfois être alloué. En outre, les établissements d'EPS, en application de la circulaire n° 6382 du 2 octobre 2017 relative au suivi pédagogique des étudiants, bénéficient d'une légère augmentation de leur dotation pour aider à la réussite des étudiants. L'ensemble contribue à créer une marge d'autonomie au bénéfice de l'établissement. En pratique, il semble que cette marge, en particulier les 20%, soit, au sein de l'IETCps, largement laissée à la discrétion de chaque enseignant. Sans nier l'intérêt de l'utilisation qui en est faite (pour développer des casus, pour traiter des points d'actualité), cette manière de faire ne permet probablement pas de la mettre au service d'une politique pédagogique cohérente au sein du programme et plus particulièrement au développement des compétences du programme.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 2 Le comité relève les efforts déployés (volumes horaires conséquents, suivi) en matière de politique de stage
- 3 Quand elles ont lieu, les visites externes sont grandement appréciées.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 4 Le comité regrette l'absence d'une « approche programme » qui faciliterait l'acquisition de compétences : il semble qu'il existe peu de liens entre les cours, pas d'échanges entre les étudiants de différentes promotions, peu d'activités au cours du parcours académique permettant de s'assurer de l'intégration des acquis.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 5 Le dispositif mis en place pour la reconnaissance des capacités acquises est clair et paraît donner des résultats satisfaisants.

- 6 De la même manière, les travaux de fin d'études bénéficient d'un bon encadrement qui a encore été amélioré récemment en anticipant son démarrage grâce à un travail préparatoire en fin de deuxième bloc.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité préconise d'optimiser la marge d'autonomie existante en réfléchissant, au niveau du programme, à l'utilisation pouvant en être faite dans chaque UE.
- 2 Le comité suggère de créer un questionnaire d'évaluation en fin de cursus afin de recueillir une appréciation globale sur les acquis atteints et la formation reçue, appréciation qui serait très complémentaire de celles apportées par les évaluations des UE tout au long du cursus.
- 3 Le comité incite l'établissement à développer une approche programme susceptible de soutenir le développement des compétences professionnelles et l'émergence d'une « vie de filière ». Pour ce faire, il serait bon de veiller à la réunion régulière de l'équipe pédagogique malgré les difficultés inhérentes au croisement de multiples agendas d'intervenants professionnels. Des liens entre les cours mériteraient également d'être faits. Les échanges entre les étudiants de différentes promotions pourraient aussi être encouragés.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 L'établissement bénéficie du dynamisme de l'équipe de direction, d'enseignants impliqués et de l'engagement du coordinateur qualité dans sa mission. De multiples initiatives ont été mises en place ces dernières années en faveur de la qualité ; des évolutions ont pu être mises en œuvre à l'issue de diagnostics montrant le caractère perfectible de certaines pratiques. Ces initiatives ne font toutefois pas l'objet d'un suivi systématique ; l'absence de tableaux de bord est un frein au pilotage de la démarche qualité.
- 2 Les enseignants du bachelier en Droit de l'IETCps semblent n'avoir que très peu de relations avec leurs homologues du même programme de la Haute Ecole Condorcet, pourtant abritée dans le même bâtiment.
- 3 Des questionnaires d'évaluation des cours existent, mais il semble qu'ils ne soient pas systématiquement distribués, ni *a fortiori* remplis, et que les réponses soient peu exploitées.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 4 Le comité constate que les NTIC sont très peu utilisées dans le fonctionnement du bachelier en Droit alors qu'elles pourraient être particulièrement utiles compte tenu de la population étudiante concernée.
- 5 L'établissement est parfaitement conscient de l'insuffisance des ressources documentaires dans le champ juridique : les difficultés d'accès rencontrées par les étudiants en la matière dans ce domaine sont de nature à rendre plus difficile le déroulement de leurs études.
- 6 L'IETCps bénéficie de locaux assez vastes et d'une offre de restauration sur place qui veille à rencontrer adéquatement les besoins des usagers

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 7 L'accueil des étudiants paraît convenablement assuré, toute une série d'informations étant communiquée aux nouveaux arrivants. L'intérêt et la contribution de chaque

matière n'est toutefois pas systématiquement perçue par les nouveaux étudiants, en particulier pour les cours non juridiques.

- 8 L'établissement a mis en œuvre un dispositif bienvenu consistant, pour chaque évaluation, à accompagner la remise de la note d'un « feedback » une semaine plus tard, puis à permettre assez rapidement une seconde session.
- 9 Il existe des dispositifs bienvenus de soutien (aide à la prise de notes, etc.), mais ils sont peu utilisés par ceux qui devraient en bénéficier.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 10 L'exploitation des données nécessaires au pilotage paraît faible et constitue un axe important de progrès. Beaucoup d'instruments ont été élaborés afin d'assurer le suivi du programme mais l'information qu'ils génèrent ne semble pas pleinement utilisée.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de mettre en place un suivi formalisé et précis des instruments créés dans le cadre de la démarche qualité. Le pilotage de cette dernière implique désormais de pouvoir, par exemple, disposer de tableaux de bord statistiques.
- 2 Pour lutter contre les taux élevés d'abandon et d'échec, il serait sans doute utile d'améliorer l'information sur les contenus et les exigences du bachelier en Droit en amont des inscriptions puis de légitimer en début d'année chaque cours inscrit au programme – surtout en premier bloc où il y a plusieurs cours dont les matières semblent périphériques au droit et de veiller enfin à l'accompagnement des étudiants en difficulté, en particulier à ce qu'ils suivent bien les dispositifs d'aide à la réussite déjà existants.
- 3 Le comité partage le diagnostic réalisé par l'établissement sur l'insuffisance des ressources documentaires juridiques disponibles et la nécessité d'y remédier pour favoriser le développement du programme. Il y aurait peut-être lieu d'envisager des partenariats dans ce domaine et de tirer profit de la convention de 2016 portée par l'ARES en matière d'accès de l'ensemble des étudiants de la FWB à toutes les bibliothèques universitaires de la FWB.
- 4 Le comité pense qu'il serait positif que l'équipe pédagogique du bachelier en Droit de l'IETCps développe des échanges notamment avec son homologue de la Haute Ecole Condorcet située dans les mêmes locaux.
- 5 Le comité incite l'établissement à veiller à ce que chaque enseignement soit bien évalué et à ce que les conséquences pédagogiques soient tirées de ces évaluations.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 Le comité se réjouit que la visite de l'établissement ait permis d'approfondir le dossier d'autoévaluation qui comportait une présentation utile de la démarche générale entamée en matière de qualité, mais n'était pas étayée d'éléments suffisamment précis sur le programme évalué. L'établissement semble disposer de données générales sur l'ensemble de sa population étudiante, mais gagnerait à les préciser par type de formation.
- 2 De la même manière, le dossier d'autoévaluation contient des éléments relevant d'une forme de plan stratégique pour l'ensemble de l'établissement, mais ne comporte pas réellement un plan d'action priorisé pour le programme du « bachelier en Droit » ni d'indicateurs susceptibles d'en assurer le suivi.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 3 Le document d'autoévaluation élaboré par l'IETCps comporte une analyse lucide de sa situation.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 4 Le plan d'action présenté par l'établissement énumère toute une série d'actions pertinentes qui mériteraient d'être davantage priorisées.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande d'approfondir à l'avenir l'approche programme afin de mieux en comprendre les enjeux. Pour ce faire, l'établissement doit nécessairement disposer des éléments statistiques propres au programme, éléments qu'il retirerait de la mise en place d'indicateurs précis.
- 2 Le comité recommande de consolider la démarche qualité en institutionnalisant et formalisant des pratiques encore largement pragmatiques et en assurant un suivi systématique des résultats fournis par les instruments institués.

Conclusion

L'IETCps a indéniablement introduit et diffusé au sein de l'établissement la démarche qualité en prenant de multiples initiatives. Pour franchir une nouvelle étape de son développement, il gagnerait à développer une approche programme propre au bachelier en Droit en exploitant davantage les marges d'autonomie qui existent et à mieux exploiter les indicateurs de qualité dans le cadre d'un plan d'action réellement priorisé.

Version provisoire

Droit de réponse de l'établissement

L'établissement évalué n'a pas, à ce jour, transmis de droit de réponse.

Version provisoire